Grève des agents du service de paie

la cgt ÉDUC' ACTION 69

Mépris et précarité : le rectorat menace la qualité du service et la paie des AED/AESH

Depuis trois ans, le service paie AED-AESH du Rectorat est en sous effectif chronique et manque de personnel formé, ce qui occasionne des conditions de travail extrêmement tendues pour les administratifs ainsi que des difficultés et délais dans le traitement des dossiers au détriment des AED et des AESH.

Depuis de longs mois, les agents de ce service alertent l'administration sur les conséquences délétères que cela occasionne sur leurs conditions de travail et le traitement des dossiers des AED et AESH (trop perçus, retards de paie, prise en charge des arrêts maladies,...).

L'équipe a été reçue il y a deux semaines et l'administration n'a alors fourni aucune réponse aux personnels. **Le Rectorat a donc été dûment informé, une semaine au préalable, de l'intention des collègues de se mobiliser le 24 mars, mais n'a daigné répondre que le jour même de la grève en proposant une audience vendredi soir, retardant d'autant la recherche d'un accord permettant la reprise du travail et la mise en route des paies.**

La stratégie est donc très claire : l'administration s'assied sur la paie des AED et AESH et a sciemment entamé un bras de fer avec les collègues. Malgré 100% de grévistes dans le service, le Rectorat a joué la montre et la division. L'administration se moque donc à la fois :

- Des conséquences pour les collègues AED et AESH précaires, sous le seuil de pauvreté, premiers exposés à la hausse des prix, et chez lesquels cette annonce a suscité une peur et une colère légitimes (le titre de l'article du Progrès du 24 mars sous-entendant une volontaire prise en otage des 4200 collègues concernés - sans que l'article et les revendications soient accessibles aux non-abonnés...). **Pour ces personnels précaires, cette annonce a eu des répercussions violentes car "boucler les fins de mois" est bien une question de survie.**
- **Des conditions de travail déplorables de ce service dont le fonctionnement dégradé témoigne du mépris pour les personnels administratifs de l'éducation nationale (dont certains sont eux-mêmes contractuels précaires) - et les AED-AESH**

...suite

Grève des agents du service de paie

...suite

Nous rappelons avec force que l'intention des collègues mobilisés n'est pas de "bloquer la paie" des plus précaires comme le titre le Progrès mais bien d'améliorer le fonctionnement de ce service pour éviter toutes les erreurs auxquelles les AESH et les AED sont confrontés trop régulièrement (trop perçus, risques d'erreurs sur les arrêts de travail, délais ...).

Depuis plusieurs années - et notamment en 2019 lorsque des retards de paie de 3 mois ont été subis par certains AESH - la CGT Educ'action dénonce les conditions intenables subies par les personnels AESH, AED et administratifs - dont les aspirations concordent malgré la volonté de l'administration de laisser se dégrader la situation.

Nous déplorons qu'il ait fallu attendre deux journées de grève - et les conséquences qui y sont liées - pour enfin recevoir les agents administratifs - et leur annoncer finalement que les "choix" retenus leur seraient présentés lundi 28 mars par les chefs d'établissement !

Nous resterons donc vigilants quant aux annonces faites aux agents ce lundi 28 mars et veillerons à ce que les avancées promises pour les 3 établissements mutualisateurs payeurs permettent une meilleure gestion des paies pour les AED et AESH.

Nous appelons enfin l'ensemble des personnels de l'Education Nationale à rejoindre la mobilisation du mardi 5 avril pour faire entendre les revendications des personnels AESH, qui aspirent à exercer leur métier dans des conditions dignes !